

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3781
1er février 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE EN DATE DU 26 JANVIER 1957 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT DU PORTUGAL

Au cours de l'exposé sur la question du Cachemire qu'il a fait devant le Conseil de sécurité le 24 janvier, le représentant de l'Inde a jugé bon de formuler quelques observations entièrement injustifiées concernant Goa (document S/PV.764, page 81 du texte français).

Comme le Portugal n'est pas membre du Conseil de sécurité, il n'a pas eu la possibilité de relever à ce moment-là les allégations du représentant de l'Inde. Etant donné cependant que ses propos appellent indiscutablement une telle mise au point, je me permettrai d'attirer l'attention de votre Excellence et l'attention de tous les membres du Conseil de sécurité sur la déclaration que j'ai faite, le 6 décembre 1956, à la 611ème séance plénière de l'Assemblée générale (document A/PV.611, pages 77 à 85 du texte français), laquelle réfute entièrement les assertions avancées à ce sujet par le représentant de l'Inde devant le Conseil.

Je serais très reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour faire distribuer la présente lettre à tous les membres du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Portugal
Signé : Vasco Vieira Garin
